

N°16-09-78

L'an deux mil seize, le lundi 26 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 19 septembre 2016.

Présents :

Mesdames SERRURIER B. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; BOIN E. ; LEMAIRE C.

Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; DELATTRE J. ; SAGNIER F. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; CAZIN B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G.

Absents excusés :

Messieurs ALLOUCHERY J.M. ; LHEUREUX M. ; SENECAT D. ; MONFAIT D. ; DENUNCQ R. ; BEE D.

Absents :

Madame POURCHEL I.

Messieurs MAGERE M. ; FOURRIER B.

Madame Béatrice BEAUBOIS est élue secrétaire.

**OBJET : TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE (TEPCV) –
ENGAGEMENT DE LA CCPL**

Rapporteur : Christian TELLIER

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II ;

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015 ;

Le programme des « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé à l'automne 2014 par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer notamment à atténuer les effets du changement climatique, encourager la

réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et faciliter l'implantation de filières vertes pour créer 100 000 emplois sur trois ans.

Afin d'accompagner l'ensemble des projets créatifs et innovants, un fonds de financement de la transition énergétique, doté de 1,5 milliard d'euros sur trois ans contribue notamment à financer les territoires lauréats, en complément des autres financements publics existants.

La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, par délibération en date du 17 décembre 2015, est déjà incluse dans le cadre de la convention TEPCV du PNR des Caps et Marais d'Opale pour laquelle quatre actions sont fléchées (deux actions dans la convention d'origine, et deux actions complémentaires dans le cadre d'un avenant) :

- Financement de l'acquisition d'un véhicule électrique – 80 % de subvention – Coût total HT de 23 700 € - 4 740 € à la charge de la CCPL (action dans la convention initiale)
- Réalisation d'une étude de faisabilité pour le développement des circuits courts – 80% de subvention – Coût total HT de 30 000 € - 6 000 € à la charge de la CCPL (action dans la convention initiale)
- Réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics communaux et intercommunaux en vue de leur réhabilitation énergétique – 80 % de subvention – Coût total HT de 60 000 € - 12 000 € à la charge de la CCPL (action nouvelle reprise dans un avenant à la convention initiale)
- Mise en œuvre d'un cheminement d'interprétation et de découverte des zones humides et espaces de renaturation sur la plaine intercommunale des loisirs à Lumbres – 50% de subvention – Coût total HT de 63 000 € - 31 500 € à la charge de la CCPL (déjà inscrit dans le budget de l'aménagement de la Plaine des Loisirs) (action nouvelle reprise dans un avenant à la convention initiale)

Dans le cadre des discussions autour d'actions complémentaires à initier sous l'égide de cette convention, il est apparu que l'enveloppe financière attribuée à la CCPL n'était pas suffisante par rapport aux projets potentiels souhaités.

Les services de l'Etat notamment la DDTM ont proposé que la CCPL puisse être identifiée directement comme TEPCV tout en restant dans le partenariat du PNR mais dans le cadre d'une convention directe entre le Ministère de l'Ecologie et la CCPL.

Pendant l'été, un important travail a été réalisé en lien avec le bureau communautaire afin de pouvoir saisir cette opportunité de dotation de 500 000 € sur les projets de la CCPL et de ses communes.

Les actions suivantes ont été validées par le Ministère de l'écologie après accord préalable du bureau communautaire du 13 juillet 2016 :

Actions proposées	Maître d'ouvrage	Montant total de l'action	Fonds mobilisés dans le cadre de TEPCV	Autofinancement
Action n°1 : Mise en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés de la CCPL préalablement à l'OPAH afin de créer un effet d'émulation et faciliter la mise en œuvre de l'OPAH – 2016/2017	CCPL	80 000 € HT	80% - 64 000 €	20% - 16 000 €
Action n°2 : Réduction des consommations d'énergie du système d'éclairage de la Plaine intercommunale des sports / loisirs du Pays de Lumbres – Passage des éclairages en LED – 2016	CCPL	50 000 € HT	80% - 40 000 €	20% - 10 000 €

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20160926-16-09-78-DE
Date de télétransmission : 28/09/2016
Date de réception préfecture : 28/09/2016

Action n°3 : Soutien aux travaux de réhabilitation énergétique des bâtiments communaux – Soutien à 5 projets majeurs (lien avec le projet de redynamisation du centre-Bourg de Lumbres et accompagné par le Conseiller en Economie Partagée FDE62) – 2016/2017/2018	Communes	100 000 € HT	80% - 80 000 €	20% - 20 000 €
Action n°4 : Développement de l'économie circulaire pour une gestion durable des déchets - Mise en place de points d'apports volontaires pour les papiers journaux pour les écoles, collèges, lycées, les entreprises, les acteurs publics pour revente directe auprès des papetiers locaux à Lumbres – 10 points d'apport volontaire à organiser – 2016/2017	CCPL	50 000 € HT	80% - 40 000 €	20% - 10 000 €
Action n°5 : Sensibilisation, accompagnement et mise en place d'une plateforme de compostage dans le collège Albert Camus et le lycée Bernard Chochoy de Lumbres – Année scolaire 2016/2017	CCPL	60 000 € HT	80% - 48 000 €	20% - 12 000 €
Action n°6 : Mise en place d'un point de vente direct de produits en circuits courts en partenariat avec les agriculteurs/producteurs du Territoire sur la place de Lumbres (lien avec le projet de redynamisation du centre-Bourg) – 2017	CCPL	100 000 € HT	80% - 80 000 €	20% - 20 000 €
Action n°7 : Etude technique pour la mise en place de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments communaux et intercommunaux en autoconsommation – 2017	CCPL	40 000 € HT	80% - 32 000 €	20% - 8 000 €
Action n° 8 : Mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments intercommunaux en autoconsommation à titre d'exemplarité – 2017/2018	CCPL	105 000 € HT	80% - 84 000 €	20% - 21 000 €
Action n° 9 : Mise en place d'animations de sensibilisation et d'éducation au développement durable dans le cadre des activités scolaires et périscolaires dans les écoles de la CCPL (sensibilisation à l'environnement, économies d'énergie, consommation responsable, tri-sélectif...) – Années scolaires 2016/2017 et 2017/2018	CCPL	40 000 € HT	80% - 32 000 €	20% - 8 000 €
TOTAL		625 000 € HT	500 000 € CCPL 420 000 € Communes associées 80 000€	125 000 € CCPL 105 000 € Communes associées 20 000 €

Par courrier en date du 29 juillet dernier, Madame la Ministre de l'Ecologie a confirmé que la CCPL était bien retenue en tant que Territoire à Energie Positive, octroyant une dotation de 500 000 € au territoire.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20160926-16-09-78-DE
Date de télétransmission : 28/09/2016
Date de réception préfecture : 28/09/2016

Cette dotation concerne pour 420 000 € les actions communautaires ci-dessus portées par la CCPL au bénéfice de son territoire d'intervention dans le cadre d'une convention cadre. En complément de cette dotation, pour la mise en œuvre de l'action n°3 du programme, 80 000 € concernent des actions directement portées par les communes dans le cadre de conventions associées.

En complément de cette labellisation, il est à noter qu'une enveloppe complémentaire de 2 millions d'euros est d'ores et déjà mobilisable pour de nouvelles actions qui feront l'objet d'une nouvelle délibération en conseil communautaire dans les mois qui viennent.

Pour finir, la mise en œuvre de la loi NOTRe du 7 août 2015 **portant nouvelle organisation territoriale de la République** implique que la CCPL se dote d'un Plan Climat Energie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018. Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie TEPCV vient anticiper et permet notamment de poser les bases du futur PCAET de la CCPL qu'il conviendra d'élaborer tous ensemble à compter de 2017.

Compte tenu de ce qui précède, il est par conséquent proposé au conseil communautaire de :

- Confirmer la validation des 4 actions incluses dans le TEPCV du PNR des Caps et Marais d'Opale
- D'autoriser Monsieur le Président à signer :
 - L'avenant à la convention avec le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale pour les deux nouvelles actions
 - L'avenant à la convention financière avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse des Dépôts et Consignation
 - A signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au financement des deux nouvelles actions incluses dans le TEPCV du PNR des Caps et Marais d'Opale
- Valider le projet TEPCV de la CCPL en partenariat direct avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
- D'autoriser Monsieur le Président :
 - à signer la convention de partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
 - à signer la convention financière avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse des Dépôts et Consignation
 - à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au financement des 9 actions reprises dans le projet TEPCV de la CCPL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire

- **CONFIRME** la validation des 4 actions incluses dans le TEPCV du PNR des Caps et Marais d'Opale

Accusé de réception en préfecture 062-246201016-20160926-16-09-78-DE Date de télétransmission : 28/09/2016 Date de réception préfecture : 28/09/2016

• **AUTORISE** le Président à signer :

○ L'avenant à la convention avec le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale pour les deux nouvelles actions

○ L'avenant à la convention financière avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse des Dépôts et Consignation

○ Toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au financement des deux nouvelles actions incluses dans le TEPCV du PNR des Caps et Marais d'Opale

• **VALIDE** le projet TEPCV de la CCPL en partenariat direct avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

• **AUTORISE** le Président à signer :

○ La convention de partenariat avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

○ La convention financière avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie et la Caisse des Dépôts et Consignation

○ Toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au financement des 9 actions reprises dans le projet TEPCV de la CCPL

Pour extrait conforme.

Le Président,

